INNOVATECH
RÉGIONS RESSOURCES

# RAPPORT ANNUEL 2018-2019
# SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

# TABLE DES MATIÈRES


Rapport d'activités ..... 3
Rapport de la direction ..... 5
Rapport de l'auditeur indépendant ..... 7
États financiers audités
- État de la situation financière ..... 9
- État du résultat global ..... 10
- État de la variation des capitaux propres ..... 11
- État des flux de trésorerie ..... 12
- Notes complémentaires ..... 13

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2018-2019, la Société Innovatech Régions ressources (« la Société ») a poursuivi ses activités en suivant le mandat défini depuis sa transformation à la suite d'une entente entre le gouvernement du Québec et Desjardins Capital de risque.

Pour le présent exercice, la Société a enregistré un profit net de 1 039 976 $.

En octobre 2008, la Société a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech s.e.c. et en contrepartie elle a obtenu 11 425 793 parts dans la société en commandite. En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech s.e.c. a été créée et elle a conservé la mission de la Société et son autonomie d'intervention. Les actifs transférés sont d'une valeur de 10 000 000 $, et ils se composent du portefeuille de placements et d'une somme d'argent comptant. Le pourcentage de parts détenues par la Société Innovatech Régions ressources a donc diminué en conséquence.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte deux (2) membres et deux (2) postes vacants.

Au 31 mars 2019, le conseil d'administration de la Société était composé des personnes suivantes :

Poste vacant, président du conseil

M. André Côté, administrateur

M. Yves Lafrance, administrateur

Poste vacant, administrateur

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

# RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

M. Yves Lafrance
Administrateur

INNOVATECH
RÉGIONS RESSOURCES

# SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

## ÉTATS FINANCIERS

## DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Vérificateur général du Québec

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

## Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société Innovatech Régions ressources (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Patrick Dubuc, CPA auditeur, C.

Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Québec, le 11 juillet 2019

## SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

## AU 31 MARS 2019

**(en dollars canadiens)**

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4) | **12 487 571 $** | 8 610 676 $ |
| Créances (note 5) | **28 639** | 4 598 971 |
| Participation dans une société en commandite (note 6) | **18 342 846** | 16 628 705 |
| Frais payés d'avance | **1 995** | 1 995 |
| | **30 861 051 $** | 29 840 347 $ |
| **Passif et capitaux propres** | | |
| **Passif** | | |
| Charges à payer et frais courus | **3 000 $** | 3 000 $ |
| Charges à payer à une entité sous contrôle commun | **-** | 19 272 |
| | **3 000** | 22 272 |
| **Capitaux propres** | | |
| Capital-actions (note 8) | **51 250 000** | 51 250 000 |
| Déficit cumulé | **(20 391 949)** | (21 431 925) |
| | **30 858 051** | 29 818 075 |
| | **30 861 051 $** | 29 840 347 $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**Pour le conseil d'administration**

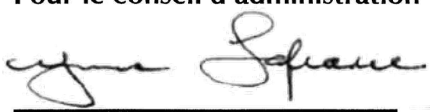

Yves Lafrance
Administrateur

## SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

## POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

**(en dollars canadiens)**

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| **Produits financiers nets** | | |
| Plus-value sur les placements | **929 340 $** | 3 847 644 $ |
| Produits d'intérêts | **204 791** | 120 127 |
| | **1 134 131** | 3 967 771 |
| **Charges** | | |
| Services professionnels et contractuels | **11 526** | 6 795 |
| Honoraires de services administratifs - Entité sous contrôle commun | **79 209** | 77 667 |
| Assurances | **3 420** | 3 420 |
| | **94 155** | 87 882 |
| **Résultat net et résultat global** | **1 039 976 $** | 3 879 889 $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

## ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

## POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

| | Capital-actions | Déficit cumulé | Total des capitaux propres |
|---|---|---|---|
| **Solde au 1er avril 2017** | **51 250 000 $** | **(25 311 814) $** | **25 938 186 $** |
| Résultat net et résultat global | **-** | **3 879 889** | **3 879 889** |
| **Solde au 31 mars 2018** | **51 250 000** | **(21 431 925)** | **29 818 075** |
| Résultat net et résultat global | **-** | **1 039 976** | **1 039 976** |
| **Solde au 31 mars 2019** | **51 250 000 $** | **(20 391 949) $** | **30 858 051 $** |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

## POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

(en dollars canadiens)

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** | | |
| Résultat net | **1 039 976 $** | 3 879 889 $ |
| Ajustement pour : | | |
| Plus-value sur les placements | **(929 340)** | (3 847 644) |
| | **110 636** | 32 245 |
| Variation des actifs et des passif liés à l'exploitation : | | |
| Créances | **(15 990)** | - |
| Charges à payer à une entité sous contrôle commun | **(19 272)** | 19 272 |
| | **(35 262)** | 19 272 |
| | **75 374** | 51 517 |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | | |
| Distributions de capital sur placements | **3 801 521** | - |
| **Augmentation nette de la trésorerie** | **3 876 895** | 51 517 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie au début** | **8 610 676** | 8 559 159 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin** | **12 487 571 $** | 8 610 676 $ |
| **Information supplémentaire** | | |
| Intérêts encaissés | **188 801 $** | 114 644 $ |

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech Régions ressources (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (RLRQ, chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

Le siège social de la Société est situé au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec).

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.)), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

## 2. BASE DE PRÉPARATION

### Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 11 juillet 2019.

### Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

## 2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

### Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation des états financiers de la Société selon les IFRS exige le recours à des estimations et à des hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

### Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

| | |
|---|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût amorti |
| Créances | Coût amorti |
| Participation dans une société en commandite | Juste valeur par le biais du résultat net |
| Charges à payer et frais courus | Coût amorti |
| Charges à payer à une entité sous contrôle commun | Coût amorti |

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

*Comptabilisation ultérieure*

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, sous la rubrique « Plus-value sur les placements », le cas échéant.

Les produits d'intérêts sur les instruments financiers évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, comptabilisés en résultat net. Ils sont présentés distinctement à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts ».

*Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

*Dépréciation des actifs financiers*

À chaque date de clôture, la Société évalue une correction pour perte de valeur au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante, la Société évalue la correction de valeur pour perte au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Les corrections de valeur pour perte, le cas échéant, sont comptabilisées et présentées distinctement à l'état du résultat global.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

*Hiérarchie des évaluations à la juste valeur*

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrées de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse. Les équivalents de trésorerie se composent des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

### Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| Trésorerie | **8 703 955 $** | 8 610 676 $ |
| Acceptations bancaires, portant intérêt au taux de 2 % et 2,21 %, échéant en avril 2019 | **3 783 616** | - |
| | **12 487 571 $** | 8 610 676 $ |

## 5. CRÉANCES

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| Distributions de capital sur placements à recevoir | **12 649 $** | 4 598 971 $ |
| Intérêts à recevoir sur acceptations bancaires | **15 990** | - |
| | **28 639 $** | 4 598 971 $ |

## 6. PARTICIPATION DANS UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| **Desjardins-Innovatech s.e.c.** | | |
| 25 700 000 parts correspondant à 18,07 % des parts émises aux 31 mars 2019 et 2018 | **18 342 846 $** | 16 628 705 $ |

## 7. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une part importante de données non observables a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, qui sont décrits à la note 3.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière :

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | 31 mars 2019 Total |
|---|---|---|---|---|
| **Actif financier** | | | | |
| Participation dans une société en commandite | - $ | - $ | **18 342 846** $ | **18 342 846** $ |

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | 31 mars 2018 Total |
|---|---|---|---|---|
| **Actif financier** | | | | |
| Participation dans une société en commandite | - $ | - $ | 16 628 705 $ | 16 628 705 $ |

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

| | 31 mars 2019 | 31 mars 2018 |
|---|---|---|
| **Solde au début de l'exercice** | **16 628 705** $ | 15 620 869 $ |
| Plus-value réalisée sur les placements | **165 066** | 77 801 |
| Variation de la plus-value non réalisée sur les placements | **764 274** | 3 769 843 |
| Distributions de capital sur placements | **(1 456 199)** | (2 839 808) |
| Distributions de capital sur placements réinvestis | **2 241 000** | - |
| **Solde à la fin de l'exercice** | **18 342 846** $ | 16 628 705 $ |

## 7. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

La juste valeur de la participation dans une société en commandite est évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net (évaluée à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans la société en commandite. Au 31 mars 2019, la Société a des distributions de capital sur placements à recevoir de 12 649 $ (4 598 971 $ au 31 mars 2018).

Lorsque la juste valeur est établie selon l'actif net, cette valeur représente la seule indication raisonnable de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

## 8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Régions ressources a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 millions de dollars.

**Autorisé :**

1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune

| | 2019 | 2018 |
|---|---|---|
| **Émis et payé :** | | |
| 512 500 actions ordinaires | **51 250 000 $** | 51 250 000 $ |

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

## 9. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2019, les capitaux propres de la Société ont un solde de 30 858 051 $ (29 818 075 $ au 31 mars 2018).

## 9. GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

## 10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à un risque de crédit se composent principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des intérêts à recevoir sur acceptations bancaires. Ceux-ci sont détenus dans une institution financière de premier ordre. La société détient également des distributions de capital sur placements à recevoir d'une société en commandite. La direction estime que le risque de crédit qui leur est associé est minime.

### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

## 10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les équivalents de trésorerie durant l'exercice a varié de 2 % à 2,21 %. Les échéances de ces placements étaient de 28 à 87 jours.

La variation des taux d'intérêt inférieure à 0,25 % n'aurait aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

Les charges à payer et frais courus ainsi que les charges à payer à une entité sous contrôle commun sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

## 11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de services administratifs. Cette entente est renouvelable automatiquement chaque année avec majoration des honoraires de 2 %.